

Communiqué du SIA à l'AEF
15 octobre 2010

Le Syndicat des Inspecteurs d'Académie s'étonne de la suppression de la Direction de l'Encadrement.

Comme hauts fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale les IA ont pu apprécier depuis presque 25 ans l'intérêt de l'existence de cette direction. Toujours confiée à un membre du corps de l'inspection générale elle a permis une gestion du corps des Inspecteurs d'académie plus directement liée aux spécificités de leurs fonctions et toujours issue d'un dialogue constructif dans le respect et la confiance mutuels et dans l'intérêt du système éducatif, de ses élèves et de ses maîtres. C'est grâce à ce lien plus étroit avec l'administration centrale que des avancées de carrière et des clarifications des missions dans le contexte complexe du système éducatif ont pu voir le jour pour le corps des IA.

Cette décision, qui intervient au moment même où étaient engagées des discussions sur une nouvelle étape de l'évolution du rôle et des missions des Inspecteurs d'académie indispensable pour maintenir leur haut niveau de recrutement et pour renforcer leur implication dans la formation et le suivi des professeurs dans un contexte particulièrement tendu, n'est pas une bonne nouvelle.

Quant à la raison invoquée de cette suppression au motif que « *la direction de l'encadrement telle qu'elle fonctionnait jusqu'alors n'était pas compatible avec une gestion des ressources humaines intelligente* », elle est tout simplement stupéfiante. En quoi la gestion conduite jusqu'alors et notamment dans la dernière période où était en voie d'être constitué un vivier de compétences permettant d'ouvrir des perspectives de fonctions différenciées aux inspecteurs d'académie n'était-t-elle pas intelligente ? Un tel jugement à l'emporte pièce rompt avec les pratiques habituelles de la haute administration. Il met en cause l'ensemble des acteurs de cette gestion y compris les organisations syndicales. Il jette sans fondement le discrédit sur une direction qui, au delà des différences d'appréciation qui pouvaient exister, constituait un niveau de référence et de décision digne des hautes fonctions occupées par les Inspecteurs d'académie.

Cette substitution d'une direction centrale de plein exercice par un simple service à la tête duquel ne pourrait être placé un haut fonctionnaire d'une autorité suffisante pour représenter efficacement le haut encadrement dans les arbitrages interministériels ou au sein du ministère de l'éducation nationale, si elle était maintenue, serait lourde de conséquences pour la reconnaissance des fonctions des corps qu'elle administre et tout particulièrement de celle des Inspecteurs d'académie.

C'est pourquoi le SIA demande solennellement au Ministre de l'Éducation nationale, M. Luc CHATEL de reconsidérer sa décision de suppression de la direction de l'encadrement.

Robert Prosperini
Secrétaire général du SIA